

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-01

L'an deux mille vingt six à 10h30

Le 5 février, à Charleville Mézières

Date de convocation	15 janvier 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Emmanuel BAUDART
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean – Pierre CORVISIER
M Jean Marie CREVISY
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Dominique FLORES
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN

Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Jean – Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Daniel THOMAS
M Géry TROÇON
M jean François VALLOIRE
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-01

Objet de la délibération :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Depuis l'adoption de la loi Notre du 7 août 2015, le débat porte sur un rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu de ce rapport : Il doit comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Comité Syndical ;

- **PREND ACTE** De la tenue et de la communication du débat d'Orientations Budgétaires 2026



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Conformément à l'article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales, ce débat porte sur un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées par la collectivité et portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

1 Informations générales

L'EPAMA est un syndicat mixte ouvert. Il est constitué à cette date de la Région Grand Est, de 4 Conseils Départementaux (Ardennes, Meuse, Vosges et Haute-Marne), de 2 communautés d'agglomération, d'1 syndicat intercommunal et de 13 communautés de communes. A la date du présent débat, l'équipe de l'EPAMA - EPTB Meuse est composée de 17 personnes : 12 chargés de mission (8 catégories A, 1 catégorie B et 3 catégories C), 4 agents administratifs sur les fonctions supports (2 catégories A et 2 catégories C) et 1 directeur (catégorie A).

Filière	Cat.	Grade	Fonction	Temps de travail	Ouvert au non tit.	Origine de création du poste	Poste Pourvus
<i>Emploi fonctionnel</i>	A	DGS 20.000/40.000 hbts	Directeur	TC		Délib 16/32	1
TECHN	A	Ingénieur principal	<i>Détaché sur emploi fonctionnel</i>	TC		délib oct 24 (24/41) Délib 22/20	1
ADMIN.	A	Contrat de projet - Cat. A	Cheffe de projet International	TC	X	Délib 23/27	0
ADMIN.	A	Attaché	Comptable Gestion budgétaire	TC		délib bureau 25/1	1
ADMIN.	B	Attaché	Chef de serv. Directrice adjte	TC		Délib 24/28	1
ADMIN.	B	Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl.	vacant	TC		Délib 21/38	0
ADMIN.	C	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	Assistante de direction	TC		Délib 19/30	1
ADMIN.	C	Comptable	adjoint administratif	TC	x	délib 24/02	1
ADMIN.	C	Comptable	adjoint adm ppal de 1 ^{ère} cl	TC		Délib 19/30	0
TECH.	A	Ingénieur principal	Chef de service et Chef de projet Restauration écologique	TC		Délib 08/08	1
TECH	A	Ingénieur	Cheffe de projet inondation et restauration	TC	X	Délib 03/02	1

Filière	Cat.	Grade	Fonction	Temps de travail	Ouvert au non tit.	Origine de création du poste	Poste Pourvus
			écologique (Siège)				
TECH	A	Ingénieur	Modélisation hydraulique	TC	X	Délib 08/23	1
TECH	A	Ingénieur	Cheffe de projet inondation et restauration écologique (Vosges)	TC	X	Délib 08/23	1
TECH	A	Ingénieur	Animation bassin versant	TC	X	délib 25/46 du 10/6/25	1
TECH	A	Ingénieur	Préservation des milieux humides et aquatique	TC	X	Délib 19/38	1
TECH	A	Ingénieur	Digues du port de Givet	TC	X	délib 24/41 oct 24	1
TECH	A	Ingénieur	Préfigurateur SAGE	TC	X	délib 25/43 du 10/6/25	1
TECH	B	Technicien Statut VTA	Assistante cheffe de projet HEBMA	TC	X	Délib 25/33 du 9/4/25	1
TECH	B	Technicien	Vacant	TC	X	supp oct 24 délib 20-30	0
TECH	C	Agent de maitrise	Technicien rivière (St Mihiel)	TC		Délib 23/24	0
TECH	C	Adjoint techn	Technicien rivière (St Mihiel)	TC	x	Délib 14/10/25	1
TECH	C	adjoint technique 2ème cl principal	Technicien rivière (Siège)	TC		Délib 24/28	1
TECH	C	adjoint technique 2ème classe	Agent inondation	TC		Délib 17/31	1
TECH	C	adjoint technique 2ème classe	vacant	TC		supp. oct 24 Délib 18/20	0

Enfin, l'EPAMA possède une flotte de 5 véhicules : 3 sont au siège à Charleville-Mézières, 1 est à Neufchâteau et 1 à Saint-Mihiel.

2 Evolutions des dépenses et des recettes en fonctionnement

2.1 Retour sur les dépenses de fonctionnement 2025

L'EPAMA a connu, comme beaucoup de collectivités, une augmentation de certains postes de dépenses par rapport à 2024 :

- Electricité : + 2 373€ (augmentation KWH et changement groupe électrogène)
- Gaz : +1 463€
- Assurance : + 16 975€ (régularisation assurance statutaire : plus d'agents et plus de titulaires + nouvelle taxe assurance)

- Frais bancaires : + 3 346€ (commission prêt relai 2025)
- Entretien des locaux : + 1 527€ (nouveau marché, nouveau prestataire)
- Frais de personnel : + 110 824€ (arrivée chargé mission digues, comptable sur une année complète, remplacement comptable cat A)
- Intérêt d'emprunt : + 77 665€ (prêt relai TVA et relai FEDER)

L'EPAMA a pu maîtriser ses dépenses à caractère général en 2025 :

- Contrat : - 6 044€ (fin de MICCA,)
- Fournitures administratives : - 4 152€ (copies copieurs intégrées à la location)
- Affranchissement : - 1 039€ (moins de recommandés)
- Reversement de subvention : - 5 000€ (fin du dispositif VTA)

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

	Réalisé	Evolution par rapport à N-1
CA 2018	232 414,32€	
CA 2019	221 930,65€	-4,51%
CA 2020	238 207,82€	7,33%
CA 2021	(*)405 879,00€	70,38%
CA 2022	206 183,68€	-49.2%
CA 2023	228 143,97€	10.65%
CA 2024	158 269,91€	-30,63%
CA 2025	181 310,22€	14,56%

(*) : L'Etude De Danger (EDD) du barrage de ralentissement des crues de Mouzon et l'assistance à maîtrise d'ouvrage MICCA, conclu avec Actéon, Ramboll et Reeleaf, ont été rattachées en dépenses comme en recettes à cet exercice, ce qui explique ce montant quelque peu discordant.

La hausse du chapitre 011 s'explique par l'augmentation des tarifs des charges fixes :

- Assurances des biens : taxe de 7,25% convention d'assurance
- Assurances statutaires : le taux de cotisation a été augmenté de 0,30% de la masse salariale
- Alimentation électrique des ouvrages : en 3 ans les coûts électriques ont augmenté de 40%
- Augmentation du tarif du gaz de 6,7% sur un an - aggravée par problèmes de dégâts des eaux. Le traitement des infiltrations a nécessité des interventions techniques sur les cloisons et la suppression de l'isolation endommagée.

EVOLUTION DU CHAPITRE 012 (dépenses de personnel)

	Réalisé	Evolution par rapport à N-1
CA 2018	614 878€	
CA 2019	622 163€	1,18%
CA 2020	670 850€	7,83%
CA 2021	686 265€	2,53%
CA 2022	678 431€	-1.12%
CA 2023	656 946€	-1.74%
CA 2024	749 331€	14.06%
CA 2025	860 155€	14,79%

En plus de la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), cette hausse des dépenses de personnel est expliquée par :

- La rémunération d'un agent comptable pour une année complète (arrivée mi-octobre 2024),
- Création d'un poste d'ingénieur - chef de projet « restauration des digues du port de Givet » arrivé en février 2025
- Création d'un emploi d'ingénieure « préfiguratrice du SAGE » (arrivée en novembre)
- Remplacement du comptable (cat C) par une gestionnaire financière (cat A et ancien agent FMPE)

2.2 Retour sur les recettes de fonctionnement 2025 :

Face à l'augmentation des dépenses de personnel, l'EPAMA a enregistré des recettes complémentaires :

- Prise en charge du salaire du chef de projet Dignes à 100% durant 12 mois
- Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est pour subventionner le poste de « préfiguratrice SAGE » à 70%
- Prise en charge du salaire des 4 premiers mois de l'agent FMPE et demande de remboursement des charges patronales auprès de la collectivité ancien employeur

3 Les perspectives pour 2026

3.1 Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2026 :

En dépenses de fonctionnement pour 2026, seront proposées les variations suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement en baisse par rapport au BP 2025 :
 - Annonce (art 6231) : -1 200€ (postes pourvus et marchés assurances renouvelés)
 - Honoraires (art 62268) : -5 400€ (AMO assurance pour marchés 2025)
 - Entretien ZRDC (art 61558) : -27 000€ (fin des subventions fonds vert)
 - Affranchissement (art 6261) : -1 280€
- Des dépenses stables par rapport au réalisé 2025 :
 - Carburant (art 60622) : 5 000€
 - Location et copropriété (art 6132 et 614) : 3 500€
 - Les frais de déplacement (art 6251) : 13 000€
 - Les frais téléphoniques (art 6262) : 15 000€
 - Support juridique et documentation technique (art 6182) : 5 500€
- Des dépenses de fonctionnement proposées en hausse par rapport au réalisé 2025 :
 - Assurances (art 6161) : + 37 117€
 - Intérêts emprunt (art 66111) : 77 297€
 - Masse salariale (chap. 012) : + 115 274€ Cette augmentation prend en compte le Glissement Vieillesse Technicité¹, un comptable supplémentaire, un ingénieur Dignes, une préfiguratrice SAGE, une gestionnaire comptable sur une année complète et la reconduction de l'ARE du comptable révoqué. Augmentation des taux de cotisation CNRACL.

Si on prévoit une augmentation de près de 16% des frais de personnel, on notera que les recettes relatives aux coûts salariaux sont estimées à 470 000€ (soit 90 000€ en plus par rapport à 2025).

¹Le GVT est la variation de la masse salariale à effectif constant. Cela correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle des fonctionnaires découlant des avancements d'échelon

Les frais bancaires (art 66111) sont estimés à 234 685€. Ces frais couvrent deux emprunts à long terme et un emprunt à court terme :

- Un contrat conclu avec le Crédit Agricole pour la réalisation des investissements propres de l'établissement (développement du logiciel OSIRIS, développement du site internet et du Géoportail, étude sédimentaire du fleuve...). Ce prêt de 8 années conclu en 2021 est indexé sur un taux fixe.
- Depuis 2024, l'EPAMA a commencé à rembourser le prêt effectué auprès de la Caisse des Dépôts pour l'acquisition des locaux du siège. Ce prêt est indexé sur le taux du livret A.
- Un prêt relais de 2,3M€ sur deux années, indexé sur un taux variable (EURIBOR 3 mois +1,1% de marge), conclu en 2024.
- Un prêt relai de 3M€ sur 36 mois conclu en 2025 en taux fixe (3,72%) dans l'attente des subventions FEDER et CD88.

3.2 Les prévisions de recettes de fonctionnement 2026 :

Le budget de fonctionnement serait équilibré en 2025 par les recettes suivantes :

Les aides accordées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)

Dans le cadre de son 12^{ème} programme, l'AERM a reconduit le dispositif « des aides à l'animation ».

Ces aides sont versées en fonction du temps passé par les ingénieurs et techniciens de l'EPAMA et participent aussi à la prise en charge des frais de mission (déplacements, repas, hébergement).

En 2026, une aide de l'AERM a été demandée pour le temps passé sur les 12 missions suivantes :

- Plan et PAPI Meuse 3
- Programmes d'aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont (HEBMA)
- Programme d'aménagement de gestion des écoulements du Vair à Contrexéville - AGECE
- Aménagement des seuils de la Meuse médiane - suivi post-travaux
- Programme de restauration de la Meuse et de ses affluents dans le secteur de Saint-Mihiel
- Programme d'aménagements hydrauliques et environnementaux dans le Pays Sedanais
- Programme de restauration de la Semoy et de ses affluents
- Projet globalisé Meuse aval - PGMA
- Programme de restauration du Billonneau
- Assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités membres
- Sensibilisation à la gestion du risque et outil Osiris
- Communication en faveur d'une gestion durable des milieux aquatiques

La demande d'aide adressée à l'AERM pour 2026 est d'environ 270 000€.

Des études en régie ont été demandées à l'Agence de l'Eau sur les missions suivantes :

- Gestion quantitative et qualitative de l'eau - préfiguration d'un SAGE
- Animation milieux humides et biodiversité
- Animation de réseaux de connaissances et échanges d'expériences

La demande d'aide adressée à l'Agence pour 2026 est d'environ 90 000€.

Les autres aides :

- Les subventions sur postes de l'Etat au titre du Fonds Barnier : 32 277€
- Sur les actions PAPI : 60 000€ de l'Etat, 6 500€ de la Région Grand Est et 29 000€ de l'Agence de l'Eau.

Les cotisations des adhérents :

Lors des DOB précédents, il a été rappelé qu'en 2021, les recettes de fonctionnement de l'EPAMA étaient inférieures de 200 000€ par rapport aux dépenses. Entre 2018 et 2021, ce déséquilibre avait été comblé en ponctionnant les 800 000€ d'excédent de fonctionnement qui avait été constitué.

Les excédents étant consommés, une augmentation progressive des cotisations avait été proposée en 2021, selon le calendrier suivant :

- 2022 : ponction de 100 000€ sur les provisions « indemnités de surinondation » + 100 000€ d'augmentation de cotisation. Grâce à une constante recherche d'économies, cette augmentation avait été limitée à 70 000€
- 2023 : ponction de 50 000€ sur les provisions « indemnités de surinondation » + 50 000€ d'augmentation de cotisation
- 2024 : + 50 000€ d'augmentation de cotisation

Ce calendrier a été modifié comme suit :

- 2022 : ponction de 100 000€ sur les provisions « indemnités de surinondation » + 70 000€ d'augmentation de cotisation
- 2023 : Au regard de l'augmentation des dépenses énergétiques pas d'augmentation mais ponction de 100 000€ sur les indemnités de sur inondation
- 2024 : augmentation de 100 000€ de cotisations.
- 2025 : augmentation de 60 000€ qui correspond aux frais de fonctionnement supplémentaires (agents administratifs supplémentaires)

Pour rappel, l'étude de gouvernance de décembre 2017 avait conclu que l'établissement aurait besoin de 712 967€ de recettes issues des cotisations (en 2025, malgré l'inflation le montant des cotisations s'élève à 645 141€).

Pour limiter les augmentations de cotisation, l'EPAMA a restreint au maximum ses dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, ces dépenses ne peuvent plus être contractées.

Pour un fonctionnement optimum de l'EPAMA, l'EPTB a présenté au Comité Syndical un nouveau schéma d'organisation, le lancement de nouveaux projets... Les demandes de subventions ont été déposées mais nous constatons aujourd'hui que les charges 2026 de l'EPAMA vont augmenter :

- Recrutement d'un Assistant HEBMA (50% de reste à charge)
- Recrutement préfigurateur SAGE (20% de reste à charge)
- Recrutement d'un comptable (100% à charge de l'EPAMA)
- Recrutement d'un chef de projet « digues » (50% de reste à charge EPAMA)
- Report des projets inscrits au PAPI pour 123 000€ avec un reste à charge de 20%
- Entretien de la ZRDC (Visite périodique à réaliser : 5 000€)
- Intérêts de deux prêts relai souscrits pour faire face à l'avance de TVA et l'attente de subvention sur HEBMA : 236 000€

L'établissement se trouve pris dans un étau avec des dépenses de fonctionnement incompressibles, mais en hausse, et des recettes en baisse. (Fin de la participation du Département des Ardennes sur les coûts de la ZRDC de Mouzon, Diminution de la cotisation de la Région Grand Est, suppression des financements Fonds Vert sur l'animation, dispositif VTA stoppé).

Pour limiter cet effet ciseau, l'EPAMA peut bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau qui, au titre des subventions d'animation et des études en régie, répond aux besoins de développement de l'établissement. (+60 000€ par rapport à 2025).

La Région Grand Est a également répondu présente pour participer à hauteur de 20% sur la mise en place d'une étude quantitative et qualitative de l'eau (préfiguratrice d'un SAGE).

Les services de l'Etat participent avec l'Agence et la Région au plan de financement des différentes actions inscrites au PAPI 3 portées par l'EPAMA.

Evolution de l'excédent de fonctionnement (chap. 002) :

002 en 2018	877 953,06 €			
002 en 2019	479 438,95 €			
002 en 2020	558 778,00 €	(Recettes AERM reçues pour plusieurs années)		
002 en 2021	378 733,00 €			
002 en 2022	16 975,00 €	Ponctionné du déficit d'investissement de 40 476€ (avant affectation :57 451€)		
002 en 2023	20 094,76 €	Ponctionné du déficit d'investissement de 79 279,13€ (avant affectation : 99 373.89€)		
002 en 2024	28 020,55 €	Ponctionné du déficit d'investissement de 77 254,33€ (avant affectation : 105 274,88€)		
002 en 2025	60 628,06 €			
002 en 2026	78 940€			

Un accord entre le Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et l'EPAMA avait conclu que les frais bancaires, induits par les prêts relai, seraient pris en charge par les communautés de communes ayant délégué le projet HEBMA.

Ces frais financiers « HEBMA », estimés à 223 440€, ne seront pas supportés par l'ensemble des adhérents qui participeront uniquement aux besoins de fonctionnement de l'établissement : 78 000€ supplémentaires.

NOM_EPCI du BV	POP_2024_inse e	ratio_pop (pop municipale / pop totale BV)	surf_ds_BV	ratio_surf (surf occupée / surf BV)	Poids au sein du bassin versant	taux de participation aux missions socles	taux de participation aux délégations	cotisation missions socles (71%)	cotisation délégations (29%)	COTISATION 2026	Différence 2025/2026	Rappel cotisations 2025
CA Ardenne Métropole	121 252	26,6049%	567,721	7,2776%	21,773%	29,26%	44,87%	106 149 €	66 483 €	172 631 €	26 352,26 €	146 279,00
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	24 205	5,3110%	413,472	5,3003%	5,308%	7,13%	10,94%	25 879 €	16 209 €	42 088 €	6 424,97 €	35 663,00
CC de l'Ouest Vosgien	22 459	4,9279%	641,747	8,2265%	5,753%	7,73%	11,85%	28 045 €	17 565 €	45 610 €	6 962,14 €	38 648,00
CC Ardenne, Rives de Meuse	25 832	5,6680%	273,512	3,5061%	5,128%	6,89%	10,57%	24 998 €	15 657 €	40 655 €	6 205,54 €	34 449,00
CC Aire à l'Argonne	596	0,1308%	82,889	1,0625%	0,364%	0,49%	0,75%	1 773 €	1 111 €	2 884 €	439,79 €	2 444,00
CC du Sammiellois	8 324	1,8264%	245,979	3,1532%	2,158%	2,90%	4,45%	10 521 €	6 590 €	17 111 €	2 612,05 €	14 499,00
CC Val de Meuse Voie Sacrée	7 803	1,7121%	243,796	3,1252%	2,065%	2,78%	4,26%	10 069 €	6 307 €	16 376 €	2 499,80 €	13 876,00
CC Crêtes Préardennaises	8 414	1,8462%	326,149	4,1809%	2,430%	3,27%	5,01%	11 846 €	7 419 €	19 266 €	2 940,54 €	16 325,00
CC Terre d'Eau	15 319	3,3613%	321,248	4,1181%	3,550%	4,77%	7,32%	17 309 €	10 841 €	28 150 €	4 297,44 €	23 853,00
									- €		0,00 €	
CC Argonne Meuse	1 230	0,2699%	118,206	1,5153%	0,581%	0,78%		2 834 €	- €	2 834 €	432,64 €	2 401,00
CC Pays de Colombey Sud Toulais	4 723	1,0363%	182,644	2,3413%	1,363%	1,83%		6 643 €	- €	6 643 €	1 013,80 €	5 629,00
CA de Longwy	63 238	13,8756%	172,576	2,2122%	10,960%	14,73%		53 431 €	- €	53 431 €	8 156,24 €	45 275,00
CC vosges côté sud ouest	3 116	0,6837%	171,137	2,1938%	1,061%	1,43%		5 174 €	- €	5 174 €	789,74 €	4 384,00
CC des Portes du Luxembourg	19 611	4,3030%	267,100	3,4239%	4,083%	5,49%		19 907 €	- €	19 907 €	3 038,75 €	16 868,00
SIAC	22 302	4,8935%	375,728	4,8164%	4,874%	6,55%		23 763 €	- €	23 763 €	3 627,89 €	20 135,00
cc STENAY	9 497	2,0838%	436,839	5,5998%	2,963%	3,98%		14 444 €	- €	14 444 €	2 205,41 €	12 239,00
Sous TOTAL EPCI	348 424	76,451%	4 403,90	56,453%	74,414%	96,02%	100,00%	362 786 €	148 180 €	510 966 €		
Département des Ardennes										41 736 €		41 736,00
Département de la Meuse										19 914 €		19 914,00
Département des Vosges										8 647 €		8 647,00
Département de Haute-Marne										1 878 €		1 878,00
Région Grand Est										140 000 €		140 000,00
Sous TOTAL Dépt et Région										212 175 €		
TOTAL GENERAL										723 141 €		

3.4 Evolutions prévisionnelles des opérations d'investissement.

Les opérations d'investissement de l'EPAMA sont composées d'une part, des investissements que l'EPTB réalise en son nom propre et d'autre part, des investissements que l'EPAMA réalise pour le compte des EPCI, délégants GEMAPI.

► Des Investissements subventionnés :

- Les projets PAPI : pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques : 44 500€ subventionnés à 80%
- Lancement de l'étude qualitative et quantitative de l'eau (SAGE) : 40 000€

► Quelques opérations courantes :

- Afin de pouvoir récupérer la TVA l'essentiel des logiciels seront enregistrés au compte 6512 pour 14 850€ (hébergement OSIRIS, modélisation)
- Ordinateurs (4 000€)
- Travaux (6 818€) : bardage

En cas de réception de certains ouvrages HEBMA, la communauté de communes pourra alors les intégrer dans son budget et solliciter le remboursement de TVA correspondant aux coûts de ces aménagements. Lorsque la communauté de communes nous reversera le FCTVA nous pourrons à notre tour rembourser une partie du prêt relai. C'est pourquoi nous pouvons inscrire plus de 900 000€ au chapitre 16.

Récapitulatif de la dette :

La dette de l'EPAMA est constituée à ce jour d'un emprunt de 130 000€ contracté en 2021 pour une durée de 8 ans à taux fixe. Les annuités sont de 16 204€ de remboursement du capital + 405€ d'intérêts.

Un emprunt a également été contracté en 2022 pour acquérir les locaux du siège, 9 rue de l'Arquebuse à Charleville-Mézières. Le remboursement de cet emprunt a débuté en janvier 2024 avec une annuité de 21 405€ (11 219,32€ d'intérêts et 10 185,60€ de remboursement de capital). Cet emprunt, indexé sur le taux du livret A +1,30%, a une durée globale de 25 ans.

Un prêt à court terme (2 ans) de 2,3M€ a été contracté dans l'attente du remboursement de nos dépenses de TVA et pour permettre le paiement de la TVA suivante. Ce prêt est indexé sur le taux de l'EURIBOR 3 mois +1,1%. Le montant des intérêts est « estimé » à 95 000€. (Ce taux étant variable, le calcul reste « incertain »).

Un prêt à court terme (deux année) de 3M€ été conclu avec la Caisse d'Epargne à taux fixe dans l'attente des subvention FEDER et CD88. Cet emprunt entraine des frais de 113 150€.

Les opérations que l'EPAMA mène en délégation de compétence GEMAPI

Opérations		Délégant
HEBMA	Phase travaux et coûts annexes	Ouest Vosgien et Terre d'Eau
Aménagement des seuils Meuse Médiane	Fin de phase de conception et phase travaux	Sammiellois
Aménagement des seuils Meuse Médiane	Suivi de travaux N+1 et N+3	Sammiellois
Entretien et restauration Semoy	Phase de conception et travaux	Vallées et Plateau d'Ardenne
Gestion différenciée Vence	Travaux - marché à bon de commande	Crêtes Préardennaises
AGEC	Phase conception + achat terrains	Terre d'Eau

Pays Sedanais	Phase de conception	Ardenne Métropole
PGMA	Etude	Ardenne Rives de Meuse / Vallées et Plateau d'Ardenne / Crêtes Préardennaises / Ardenne Métropole
Restauration Meuse et affluents	Phase conception	Sammiellois / Aire à l'Argonne / Val de Meuse Voie Sacrée
Restauration Meuse et affluents	Phase travaux	Sammiellois / Aire à l'Argonne / Val de Meuse Voie Sacrée
Restauration du Billonneau	Phase conception	Val de Meuse Voie Sacrée
Restauration du Billonneau	Phase travaux	Val de Meuse Voie Sacrée
Restauration des digues du port de Givet	Phase conception+ travaux	Ardenne Rives de Meuse